

Date de la convocation : 20 octobre 2022  
Nombre de délégués en exercice : 66



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE), Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

**Etaient représentés :**

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

**Etaient excusés :**

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

-----

**N° 7 - PROGRAMME DE FINANCEMENT EUROPEEN « INTERREG –  
SUDOE » 2021 – 2027 : CANDIDATURE DU PAYS DE BEARN SUR  
LA VALORISATION DU PATRIMOINE VIVANT**

Rapporteur : Muriel BAREILLE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 décembre 2020, le Pays de Béarn s'est engagé en tant que chef de file, dans le pilotage et la coordination du projet de coopération européenne intitulé « Livhes » (*Living Heritages for Sustainable development*) et portant sur la valorisation du patrimoine vivant.

Doté d'un patrimoine très riche en la matière, le Pays de Béarn s'était saisi de ce projet pour enclencher sa politique de valorisation patrimoniale. Le principal objectif visé était de permettre une meilleure connaissance et appropriation de la culture béarnaise par ses habitants et ses visiteurs.

Ayant débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2020, le projet a débuté par un travail d'étude et de recherche de bonnes pratiques innovantes de valorisation du patrimoine vivant, au sein des neuf territoires partenaires français, espagnols et portugais du sud-ouest européen. Son coût total s'élevait à 1 110 000 €, sur lequel 832 500 € de crédits Feder avaient été obtenus (soit un cofinancement de 75%). Dans ce coût total, le budget du Pays de Béarn présenté s'élevait à 190 000 €, avec un cofinancement de 142 500 €.

Ce projet se concrétise aujourd'hui, par l'expérimentation en Béarn d'une offre commerciale de séminaires de cohésion d'équipe à partir du patrimoine vivant béarnais, auprès de salariés du secteur privé et public.

La clôture du projet étant prévue le 30 avril 2023, le Pays de Béarn, chef de file de l'ensemble du programme, recevra la délégation partenariale européenne en mars 2023 pour partager collectivement la restitution des travaux réalisés.

D'ores et déjà, les partenaires du projet se projettent dans la poursuite du projet « Livhes », afin d'exploiter et expérimenter plus largement le travail d'étude effectué en premières phases (diagnostic et guide de bonnes pratiques de valorisation du patrimoine vivant).

Dans cette perspective, et dans le cadre de la nouvelle programmation du Programme de financement européen « Interreg V-B Sudoe » pour la période 2021 – 2027, le Pays de Béarn est invité à se positionner en tant que chef de file, pour engager une nouvelle candidature, dès le lancement du premier appel à projets de ce programme de financement prévu fin octobre 2022.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

**1 – Approuver l'engagement du Pays de Béarn, en tant que chef de file, à candidater au premier appel à projets du Programme de financement européen « Interreg - Sudoe » sur la période 2021 – 2027 ;**

**2 – Autoriser Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,  
  
François BAYROU